

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-233
Occupation du domaine public
Passage Anatole France

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Madame Mylène Dir ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Mylène Dir est autorisée à réserver trois places de stationnement 5 passage Anatole France, en raison d'un déménagement le samedi 21 octobre de 12h00 à 19h00 et le samedi 28 octobre 2023 de 7h00 à 19h00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par la Mairie de Montbard et mise en place par Madame Mylène Dir qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Mylène Dir, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.